Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20 SEP. 2013 que la convocation du Conseil a été faite le **5 septembre 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,

Extrait N° 2 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 septembre 2013

L'an deux mil treize, le 13 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki

Absents : Mme ZETTOR Jacqueline - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel

Procurations : Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. SERMANDE Jean-Pierre** a donné mandat à M. MONDON René - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. RIVIERE Lucien - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 2/ Adoption du budget supplémentaire 2013 - Compte principal

Le budget supplémentaire **-Compte principal- pour l'exercice 2013** est arrêté à la somme de **5 357 939,49 €** tant en dépenses qu'en recettes et se présente comme suit en balance générale :

	Recettes : 5 357 939,49	**Dépenses : 5 357 939,49**
Fonctionnement	1 856 475,48	1 856 475,48
Investissement	3 501 464,01	3 501 464,01

Ce budget supplémentaire comporte :

1) les restes à réaliser de l'exercice 2012, soit :

En section d'investissement :

. Dépenses : + 2 682 944,00
. Recettes : + 1 654 122,00

En section de fonctionnement :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

2) la prise en compte des résultats affectés de l'exercice 2012 et les inscriptions nouvelles, soit :

En section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à **+ 1 856 475,48 €** soit :

Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+	1 242 057,48
Chap. 70 – Produits du domaine	+	7 576,00
Chap. 73 – Impôts et taxes	+	383 540,00
Chap. 74 – Dotations et participations	+	118 092,00
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante	+	100,00
Chap. 013 – Atténuation de charges	+	10 062,00
Chap. 77 – Produits exceptionnels	+	95 048,00

Les dépenses représentent **+ 1 856 475,48 €** soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général	+	905 022,00
Chap. 012 – Charges de personnel	+	333 700,00
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (dont 101 200 de subvention aux associations)	+	114 059,00
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	+	3 520,00
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	+	500 174,48

En section d'investissement :

Pour les recettes : **+ 1 847 342,01 €** soit :

Chap. 13 – Subvention d'investissement	+	262 257,00
Chap. 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+	1 073 231,53
Chap. 10 – Dotations, fonds et réserves	-	12 721,00
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	+	500 174,48
Chap. 23 – Immobilisations en cours	+	24 400,00

Pour les dépenses : **+ 818 520,01 €** qui se répartissent comme suit :

Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	+	9 500,00
Chap. 204 – Subvention d'équipement	+	164 779,00
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	+	132 231,48
Chap. 23 – Immobilisations en cours	+	392 700,00
Chap. 26 – Participations, créances rattachées	+	74 900,00
Chap. 001 – Solde d'exécution antérieur	+	44 409,53

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote du budget ;
- se prononcer sur le budget proposé ;
- se prononcer sur les subventions.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

=> **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement.

=> **A la majorité absolue (4 abstentions : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. GRONDIN Jacki - Mme CADERBY Colette et Mme BETON Fernande par procuration),** adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

=> **A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants suivants par association :

Comité des Fêtes	6 000
A.E.T.A.	1 500
Association ADAC	1 000
Club Les Amis	1 000
A.S.C.A.	1 000
Jeunesse Sportive et Culturelle du Tévelave	5 000
Club Bouliste des Avirons	500
Association Culturelle du Tévelave Jeunesse et Vie	1 000
ASPT	3 200

Amicale Fitness Avirons	500
(Mme Suzette RIVIERE quitte la salle au moment du vote)	
FCA	35 000
USDT	8 000
(M. Gilles ESCHYLE quitte la salle au moment du vote)	
Avirons Foot Vétérans	1 000
Hockey Club	300
Avirons Jeunes	16 000
(M. DENNEMONT Jean Daniel quitte la salle au moment du vote)	
Judo Club	6 000
Association LACS	4 000
Association Gym Avirons	500
Et Vie Danse	2 200
Société Nationale de Sauvetage en Mer	1 000
USEP	2 000
Association FARFAR	1 000
Association RUN ALTITUD	2 000
RODGERS	1 000
Association TI BUL KREOL	500

En conséquence, le **budget supplémentaire 2013 -Compte principal-** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : 5 357 939,49	**Dépenses : 5 357 939,49**
Fonctionnement	1 856 475,48	1 856 475,48
Investissement	3 501 464,01	3 501 464,01

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

